

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

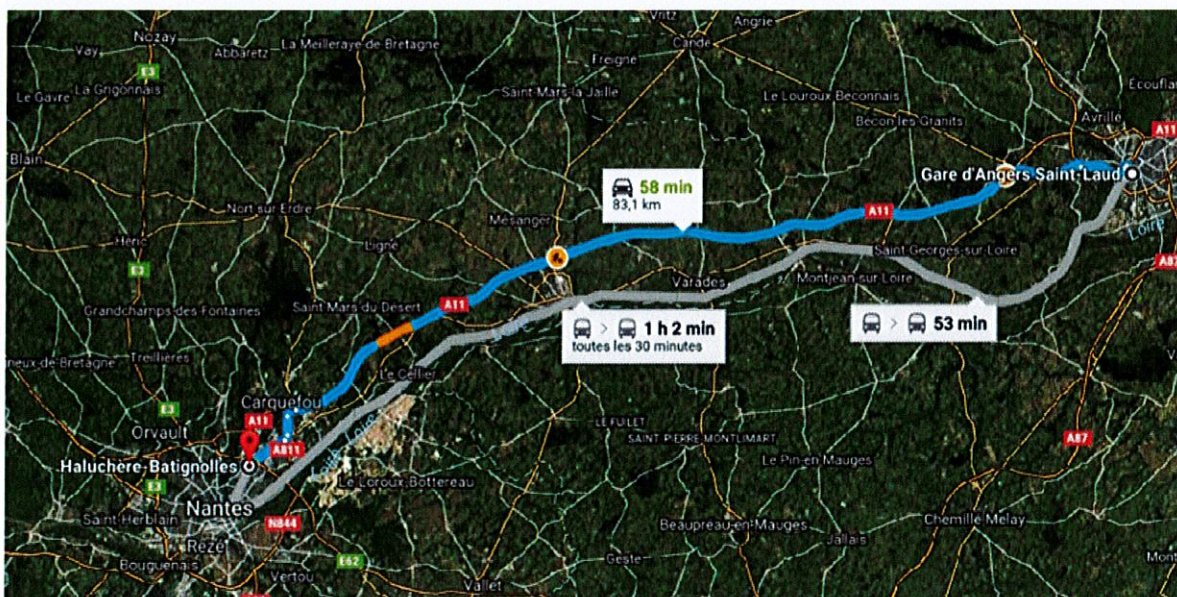
Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>- ANGERS 28 avenue Denis Papin, 49000 ANGERS - Point GPS Google Maps : 47.464855, -0.559369</p>
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>- NANTES LA HALUCHERE, 2-4 route de Paris , 44000 Nantes - Point GPS Google Maps : 47.248785, -1.520898</p>

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Angers - Nantes
Temps de parcours <small>(en heures et minutes)</small>	01h10
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Angers Nantes" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 8 trajets jour * 365 = 140 160 places maximales



Origine :

- ANGERS 28 avenue Denis Papin, 49000 ANGERS
- Point GPS Google Maps : 47.464855, -0.559369

Destination :

- NANTES LA HALUCHERE, 2-4 route de Paris , 44000 Nantes
- Point GPS Google Maps : 47.248785, -1.520898

Temps de trajet : 1h10

Distance selon Via Michelin : 83 kms

Jour de fonctionnement	Angers – Nantes			
	Aller			
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4
Lundi	12h15	14h00	20h00	21h30
Mardi	12h15	14h00	20h00	21h30
Mercredi	12h15	14h00	20h00	21h30
Jeudi	12h15	14h00	20h00	21h30
Vendredi	12h15	14h00	20h00	21h30
Samedi	12h15	14h00	20h00	21h30
Dimanche	12h15	14h00	20h00	21h30
Fréquence	4 allers / 365 jours / an			

Jour de fonctionnement	Nantes – Angers			
	Retour			
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4
Lundi	07h30	09h30	15h30	17h15
Mardi	07h30	09h30	15h30	17h15
Mercredi	07h30	09h30	15h30	17h15
Jeudi	07h30	09h30	15h30	17h15
Vendredi	07h30	09h30	15h30	17h15
Samedi	07h30	09h30	15h30	17h15
Dimanche	07h30	09h30	15h30	17h15
Fréquence	4 retours / 365 jours / an			